



# **PRIX MERCURIALES DU MEILLEUR MEMOIRE EN DROIT DES AFFAIRES**

## **SOMMAIRE**

1. PRESENTATION DES PROMOTEURS DU CONCOURS
2. OBJECTIF DU CONCOURS
3. CONDITIONS DE PARTICIPATION
4. COMPOSITION DU JURY
5. PRIX
6. CALENDRIER DU CONCOURS

## **1. PRESENTATION DES PROMOTEURS DU CONCOURS**

### **1.1. LES MERCURIALES**

Les Mercuriales sont une société spécialisée dans l'offre de solutions juridiques. L'activité phare de Les Mercuriales a pendant longtemps consisté à tenir les parutions de la Revue Togolaise de Droit des Affaires et d'Arbitrage (RTDAA). La RTDAA est connue par les professionnels et les praticiens du droit des affaires pour la pertinence et la clarté des articles qui y sont publiés. La RTDAA a, à ce jour, 04 rubriques : la doctrine, la jurisprudence, le LegalNews, le coin du praticien.

En plus des parutions de la RTDAA, Les Mercuriales offrent diverses formations pratiques à l'endroit des praticiens du droit et des étudiants sur des thématiques d'actualités et en lien avec le droit des affaires. Enfin, Mercuriales sont un éditeur d'ouvrages juridiques. Les Mercuriales ont édité les actes du colloque sur l'arbitrage des litiges maritimes et financiers lançant les activités du Centre International d'Arbitrage et de Médiation (CIAM LOME).

### **1.2. MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES**

MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES, est une société d'avocats spécialisée en droit des affaires. Le cabinet est le conseil de diverses personnes physiques et morales au Togo et à l'international. MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES intervient dans divers domaines tels : l'arbitrage et la médiation, le droit bancaire et financier, le droit commercial, le droit des ressources naturelles, le droit des sociétés etc. La qualité de ses prestations lui vaut d'être classé parmi les meilleurs cabinets d'affaires en Afrique et dans le monde.

## **2. OBJECTIF DU CONCOURS**

Ce concours a pour objectif de récompenser les meilleurs mémoires soutenus sur les thématiques en lien avec le droit des affaires et qui contribuent à l'amélioration du droit des affaires en Afrique.

La jeune recherche togolaise se développe et rayonne de plus en plus en l'international. A titre illustratif, le Togo a remporté la 12ème édition (2021) du concours international génie en herbe OHADA (CIGHO) qui est la compétition de référence pour détecter les jeunes talents de la zone OHADA. Plus récemment encore, le Togo a remporté la toute première édition du concours africain d'arbitrage international qui s'est tenu en septembre dernier à Paris. L'initiative du prix Mercuriales du meilleur mémoire en droit des affaires s'inscrit dans cette même dynamique de promotion de l'excellence en récompensant les mémoires qui se sont illustrés par leurs qualités et portant sur des thématiques liées au droit des affaires.

### **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le concours est ouvert à tous les étudiants inscrits dans une faculté, une école ou un institut de droit ayant soutenu son mémoire de master sur la période allant du 01 janvier 2021 au 30 septembre 2022.

Pour participer au concours, le candidat devra adresser un dossier de candidature au comité d'organisation.

Pour être recevable, le dossier de candidature doit comporter :

- Un exemplaire du mémoire en version électronique incluant la page de garde
- Un résumé d'une (1) page maximum du mémoire
- Une photocopie du relevé de notes de fin de parcours
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Une validation de la soutenance avec une note égale ou supérieure à 14/20
- Un Curriculum Vitæ
- Une lettre de recommandation du directeur de mémoire (facultative)

Le dossier de candidature doit être envoyé à l'adresse mail : [mercuriales.infos@gmail.com](mailto:mercuriales.infos@gmail.com) et précise en objet : « PRIX MERCURIALES DU MEILLEUR MEMOIRE EN DROIT DES AFFAIRES » suivi des nom et prénoms du candidat. Les dossiers d'inscription incomplets ne seront pas pris en compte.

### **4. COMPOSITION DU JURY**

Le jury du concours est composé de professeurs et de juristes praticiens. Il tiendra compte des critères suivants : la pertinence du thème, l'apport effectif du mémoire à la recherche et à la pratique du droit des affaires, le respect des conditions de forme.

Le jury est composé de :

- Président : Maître Martial AKAKPO, Avocat, Docteur en droit.

Membres :

- Professeur Akuété P. SANTOS, Doyen honoraire de la faculté de droit de l'Université de Lomé ;
- Professeur Akodah AYEWOUDAN, Agrégé des facultés de droit, Ministre de la communication et des médias ;
- M. Abdoulaye YAYA, Président de la Cour Suprême du Togo ;
- Me Folly ADAMA, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Togo ;
- Dr Akpé KUAGBENU, Enseignant – chercheur à la faculté de droit de l'Université de Lomé.

Le jury appréciera souverainement les qualités scientifiques des mémoires présentés.

## 5. PRIX

Les lauréats de cette première édition du concours bénéficieront des récompenses suivantes :

### PREMIER PRIX

- La somme de cinq cent mille (500.000) FCFA.
- Un abonnement annuel à la Revue Togolaise de Droit des Affaires et d'Arbitrage (RTDAA).
- Un acte du colloque sur l'arbitrage des litiges maritimes et financiers en

Afrique.

- Une attestation.
- Un stage d'un mois rémunéré auprès d'un professionnel de droit.

### **DEUXIEME PRIX**

- La somme de trois cent mille (300.000) FCFA.
- Un abonnement annuel à la Revue Togolaise de Droit des Affaires et d'Arbitrage (RTDAA).
- Un acte du colloque sur l'arbitrage des litiges maritimes et financiers en Afrique.
- Une attestation.
- Un stage d'un mois rémunéré auprès d'un professionnel de droit.

### **TROISIEME PRIX**

- La somme de deux cent mille (200.000) FCFA.
- Un abonnement annuel à la Revue Togolaise de Droit des Affaires et d'Arbitrage (RTDAA).
- Un acte du colloque sur l'arbitrage des litiges maritimes et financiers en Afrique.
- Une attestation.

## **6. CALENDRIER DU CONCOURS**

- **20 janvier 2023** : Lancement du concours.
- **23 janvier au 6 février 2023** : Dépôt des dossiers de candidature.

- **7 au 13 février 2023** : Contrôle, anonymisation et transmission des dossiers de candidatures aux membres du jury.
- **14 février au 14 mars 2023** : Phase d’instruction et de délibération.
- **Mars - Avril 2023** : Proclamation des résultats à l’occasion d’une soirée.